COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 juin 2019

<u>Date de convocation</u>: 17 juin 2019 <u>Date d'affichage</u>: 17 juin 2019

Nombre de Conseillers : En exercice : 13 Présents : 10 Votants : 12

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-quatre juin à dix-neuf heures.

Etaient présents: M. Bernard Christian TOULLIC, M. Pascal LEFEVRE, M. Romuald DENIS, M. Jacques DE COCK, M. Joël JOUGLET, M. Jean-Claude LESAGE, Mme Laurence THOMA, Mme Aline BOCQUET, M. José VALENTE DA SILVA et Mme Floria COOL, formant la majorité en exercice.

Procurations: Mme Marie-Laure PICARD donne procuration à M. Pascal LEFEVRE

M. Mickaël LEFOL donne procuration à M. Romuald DENIS

Absents non excusés : Mme Maryse DELIGNY

Secrétaire : M. Pascal LEFEVRE

Ouverture de la séance à 19h00.

Pascal LEFEVRE demande le dernier compte-rendu de conseil à M. Le Maire. Ce dernier répond qu'il n'a pas eu le temps de le relire.

DELIBERATIONS: N° 2019/015

CANTINE-PERISCOLAIRE - Tarifs 2019-2020:

Pas d'augmentation des tarifs pour l'année scolaire 2019-2020. Approuvé à l'unanimité.

N°2019/016

<u>VENTE DE LA PARCELLE D 853 SISE AU « JARDIN ALFOND » - Prix de vente et autorisation de signature :</u>

Approuvé à l'unanimité.

Pascal LEFEVRE demande à M. Le Maire qui s'occupe des emprises réservées ER4 ? ce dernier répond que c'est à la charge de la Commune. Il demande par ailleurs si la maison située au 573 de la Rue Cezslaw Barski est englobée dans l'achat des parcelles par City Aménagement ; la réponse est négative. Le bornage des parcelles aura lieu le 28 juin 2019 après-midi.

DIVERS:

14 JUILLET:

M. Romuald DENIS informe que les achats de fournitures ont été effectués. Aline BOCQUET et Maryse DELIGNY, comme les autres années, acceptent de se charger de l'achat des gros lots pour le tir à la carabine. L'AVMP participera à la retraite aux flambeaux du 13 juillet à 21h30, au Monument aux Morts du 14 juillet à 9h30 ainsi gu'aux jeux qui débuteront à 14h30.

Les achats seront à prendre chez Leclerc le 13 juillet.

La gerbe quant à elle, sera livrée en Mairie.

M. Le Maire indique que les carabines à plombs et cibles sont prêtes.

Pour le repas du soir les commandes diverses ont été passées chez nos fournisseurs habituels et les services chez nos prestataires habituels.

M. Romuald DENIS nous communique le résultat de la Fête Communale.

LOCAL TECHNIQUE:

M. Pascal LEFEVRE demande où en est le dossier du bâtiment communal ; la dernière Commission pour ce projet datant du 14/02/2019)

M. Le Maire répond qu'il attend un retour de l'ADTO suite aux différentes modifications qui ont été formulées.

MAISON SISE 81, Place de la République :

Toujours en vente.

DISTRIBUTEUR DE PAINS:

L'installation est prévue le 2 Juillet 2019 et la mise en service aura lieu le 5 juillet 2019 avec une dégustation de 16 à 18h.

PARCELLE COMMUNALE DEVANT PASTACORP:

M. Le Maire informe le Conseil qu'il a rencontré la CC2V (M. CARVALHO et Mme CHAUVELIN) au sujet de la demande de M. et Mme THOMA, concernant l'exploitation de cette parcelle. Ces derniers lui ont confirmé qu'il n'y avait rien de prévu à cet endroit dans les 10 ans à venir. En conséquence, rien ne s'oppose à ce qu'un bail soit signé avec M. et Mme THOMA.

ECOLE:

Suite au Conseil d'Ecole, M. Pascal LEFEVRE informe l'assemblée des effectifs. Actuellement 98 élèves. Pour la rentrée de septembre 2019, 102 élèves d'inscrits mais il pourrait y avoir un recomptage. Du fait qu'il n'y aura plus que quatre classes, c'est Mme CHARLET qui quitte l'établissement.

Des demandes en services et matériels ont été formulées par la Directrice à ce Conseil et transmises à M. Le Maire.

POUR INFO:

2 feuilles sur le Cadre d'emploi d'Adjoint Territorial d'Animation ATA a été remis au Conseil. Mme LETEMPS indique que c'est une information qui est donnée suite à la demande de Mme Maryse DELIGNY. Aucune autre explication n'est donnée.

La séance est levée à 21h30.



Tél: 03.44.76.84.84 Fax: 03.44.75.03.85

Envoyé en préfecture le 25/06/2019

Reçu en préfecture le 25/06/2019

Affiché le

540

ID: 060-216004861-20190624-19 15 TARIFSCAN-DE

DEPARTEMENT DE L'OISE ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE CANTON DE THOUROTTE MAIRIE DE PIMPREZ

Date de convocation :

17 juin 2019

Date d'affichage:

17 juin 2019

Nombre de Conseillers :

En exercice: 13

Présents: 10

Votants: 12

N°2019/015

Objet de la délibération :

CANTINE-PERISCOLAIRE:

Tarifs 2019-2020

L'an deux mille dix neuf, le 24 juin à 19 heures.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Bernard Christian TOULLIC, Maire.

<u>Etaient présents</u>: M. Bernard Christian TOULLIC, M. Pascal LEFEVRE, M. Romuald DENIS, M. Jacques DE COCK, M. Jean-Claude LESAGE, Mme Laurence THOMA, Mme Aline BOCQUET, M. José VALENTE DA SILVA, M. Joël JOUGLET, Mme Floria COOL, formant la majorité en exercice.

Procurations: Mme Marie-Laure PICARD donne procuration à M. Pascal LEFEVRE.

M. Mickaël LEFOL donne pouvoir à M. Romuald DENIS.

Absents excusés: Mme Maryse DELIGNY.

Secrétaire : M. Pascal LEFEVRE

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de statuer sur les tarifs de la cantine et du périscolaire. Il rappelle que l'an dernier une hausse de 0.10 € avait été appliquée sur le prix des repas et du temps d'accueil périscolaire et qu'il avait été instauré des majorations pour retards au périscolaire de l'ordre de 3.50 € de 0 à 15 minutes de retard et 15.00 € de majoration au-delà de 15 minutes de retard.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Considérant qu'il convient de de statuer sur les tarifs de la cantine et du périscolaire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les tarifs qui sont donc pour l'année scolaire 2019-2020 les suivants :

- Restauration scolaire :

- 4.60 € pour un enfant
- 3.90 € pour le ou les enfants suivants déjeunant le même jour
- 4.10 € pour les agents communaux
- La gratuité pour l'ATSEM

- Périscolaire :

- 3.60 € la 1/2 journée (matin ou soir)
- 4.70 € la journée (matin et soir)
- 3.60 € de majoration de 0 à 15 minutes de retard
- 15.00 € de majoration au-delà de 15 minutes de retard

La séance est levée à 21h30.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents. Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Commune de PIMPREZ, le 25 juin 2019

Bernard Christian TOULLIC Maire



Tél: 03.44.76.84.84 Fax: 03.44.75.03.85 Envoyé en préfecture le 25/06/2019

Reçu en préfecture le 25/06/2019

Affiché le

ID: 060-216004861-20190624-19_16_VENTED853-DE

DEPARTEMENT DE L'OISE ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE CANTON DE THOUROTTE MAIRIE DE PIMPREZ

L'an deux mille dix neuf, le 24 juin à 19 haures.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Bernard Christian TOULLIC, Maire

<u>Etaient présents</u>: M. Bernard Christian TOULLIC, M. Pascal LEFEVRE, M. Romuald DENIS, M. Jacques DE COCK, M. Jean-Claude LESAGE, Mme Laurence THOMA, Mme Aline BOCQUET, M. José VALENTE DA SILVA, M. Joël JOUGLET, Mme Floria COOL, formant la majorité en exercice.

<u>Procurations</u>: Mme Marie-Laure PICARD donne procuration à M. Pascal LEFEVRE. M. Mickaël LEFOL donne pouvoir à M. Romuald DENIS.

Absents excusés: Mme Maryse DELIGNY.

Secrétaire : M. Pescai LEFEVRE

Date d'affichage : 17 juin 2019

Date de convocation :

17 juin 2019

Nombre de Conseillers :

En exercice: 13

Présents: 10

Votants: 12

N°2019/016

Objet de la délibération :

VENTE DE LA PARCELLE D 853 SISE AU « JARDIN ALFONT » :

Prix de vente et Autorisation de signature

Monsieur le Malre informe l'Assemblée, que suite aux négociations avec Monsieur Loic DELAHAYE, Directeur du développement de la Sté City aménagement-limmo aménagement, le prix proposé pour l'achat de la parcelle cadastrée D 853 sise au « Jardin Alfont », se monte à 18 000.00 €uros.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Vu le prix proposé par la Sté City aménagement-Immo aménagement

Considérant qu'il est nécessaire d'aménager le lieu-dit « Jardin Alfont » ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide la vente la parcelle cadastrée D 853 sise au « Jardin Alfont » pour la somme de 18 000.00 curos ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette transaction.

La séance est levée à 21h30.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents. Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Commune de PIMPREZ, le 25 juin 2019

Bernard Christian TOULLIC